

# ANNONCES LÉGALES



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

## SAVOIE

**Josée Raimond**  
>> 04 79 33 86 72  
[LDLlegales73@ledauphine.com](mailto:LDLlegales73@ledauphine.com)

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.88 € HT/mm colonne

**Catherine Vidal**  
Directrice Annonces Légales  
Portable : 06 22 57 23 53  
[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)

**Laurent Gervasoni**  
Portable : 06 13 83 11 98  
[laurent.gervasoni@ledauphine.com](mailto:laurent.gervasoni@ledauphine.com)

### Procédures formalisées



## SOCIÉTÉ DES TROIS VALLÉES

### Avis de publicité

M. Pascal DE THIERSANT - Président du Directoire  
Service Marchés Publics - 110 rue de la Croisette  
Courchevel 1850 - 73120 COURCHEVEL  
mél : [marchespublics@s3v.com](mailto:marchespublics@s3v.com) - web : <http://www.s3v.com/>  
Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice : Autre - Transport par câbles  
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.  
Durée : 36 mois  
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.  
Nombre de titulaires : 4 au maximum  
Objet : Fourniture d'électricité pour la Société des Trois Vallées  
Référence acheteur : 2019S3V044-C00  
Type de marché : Fournitures  
Procédure : Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable  
Code NUTS : FRK27  
Lieu principal de livraison : Le lieu d'exécution est Courchevel, Méribel-Mottaret (73) - 73120 Courchevel  
Durée : 36 mois.  
Description : Accord-Cadre relatif à la fourniture d'électricité pour la Société des Trois Vallées  
Classification CPV :  
Principale : 09310000 - Électricité  
Complémentaires : 65310000 - Distribution d'électricité  
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI  
Forme de la procédure : Division en lots : non  
Les variantes sont refusées  
Options : non  
Reconductions : non  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :  
- 30% Relations clients, moyens organisationnels et humains  
- 30% Suivi des contrats et facturations  
- 30% Exemples à fournir en annexe du mémoire  
- 10% Prix  
Remise des candidatures : 29/08/19 à 16h00 au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Renseignements complémentaires :  
Il s'agit d'un marché périodique : NON  
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON  
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 place de Verdun, 38000 Grenoble, Tél : 04 76 42 90 00, web : [grenoble.tribunal-administratif.fr/](http://grenoble.tribunal-administratif.fr/)  
Envoi à la publication le : 26/07/19  
Date d'envoi du présent avis au JOUE : 26/07/19  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.s3v.com/marches-publics/>

163229700

### Avis d'attribution



## COMMUNE LES BELLEVILLE

### Avis d'attribution

M. André Plaisance - Maire  
Mairie - 73440 Les Belleville - Tél 04 79 08 94 30 - Fax 04 79 08 99 77  
mél : [services.techniques@lesbelleville.fr](mailto:services.techniques@lesbelleville.fr)  
web : <http://www.marches-publics.info>  
Objet : Marché de travaux d'aménagement du cimetière de Saint-Martin-de-Belleville  
Référence acheteur : 19AT-0291-A1-E



## COMMUNE LES BELLEVILLE

### Avis d'attribution

M. André Plaisance - Maire  
Mairie - 73440 Les Belleville - Tél 04 79 08 94 30 - Fax 04 79 08 99 77  
mél : [services.techniques@lesbelleville.fr](mailto:services.techniques@lesbelleville.fr)  
web : <http://www.marches-publics.info>  
Objet : Travaux de mise en séparatif des eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable de Béranger  
Référence acheteur : 19AT-0293-A1-A  
Nature du marché : Travaux  
Procédure adaptée  
Attribution du marché  
LOT N° 1 - Génie civil des réseaux  
Nombre d'offres reçues : 7  
Date d'attribution : 29/05/19  
Groupement BASSO / BAL, Zi de Bavelin 341 rue Ambroise Croizat, 73400 UGINE  
Montant HT : 956 190,95 Euros  
LOT N° 2 - Enrobés  
Nombre d'offres reçues : 1  
Date d'attribution : 29/05/19  
Entreprise COLAS, ZA de la Pachauidière BP 98, 73203 ALBERTVILLE CEDEX  
Montant HT : 114 210,00 Euros  
Envoi le 29/07/19 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <http://www.marches-publics.info>

163229600

## AVIS

### Enquêtes publiques



## COMMUNE DE COHENNOZ

### Avis d'enquête publique conjointe

### Révision du Plan Local d'Urbanisme et du zonage d'assainissement des eaux usées

Le public est informé que, par arrêté n° 2019-A12 du 29 juillet 2019, Mme le Maire de Cohennoz a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative d'une part à la révision du Plan Local d'Urbanisme et d'autre part à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cohennoz.  
M. Gérard HOVELAQUE, ingénieur des TPE retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.  
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Cohennoz, siège de l'enquête, du lundi 19 août 2019 à 9h00 au vendredi 20 septembre 2019 à 12h00, soit pendant 33 jours consécutifs.  
Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur les deux registres d'enquête, un destiné au Plan Local d'Urbanisme dont la compétence relève de la Commune et un destiné au zonage d'assainissement des eaux usées dont la compétence relève de la Communauté d'Agglomération Arlysère ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Cohennoz, les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 ou les adresser par correspondance à l'attention de M. le commissaire-enquêteur qui les annexera au registre concerné :  
- soit par voie postale à l'adresse de la mairie : 7, Place du Village - 73400 Cohennoz  
- soit par voie électronique à l'adresse suivante, dédiée uniquement du 19 août 2019 à 9h00 au 20 septembre 2019 à 12h00 : [enquete.publique@mairie-cohennoz.fr](mailto:enquete.publique@mairie-cohennoz.fr)  
Le courriel devra dans ce cas comporter en objet la mention "observations PLU et/ou zonage d'assainissement".  
Les deux dossiers seront également consultables et téléchargeables sur

le site internet de la commune : <http://www.mairie-cohennoz.fr>  
Le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la communauté d'agglomération : <http://www.arlyse.fr>

Un poste informatique avec un accès aux dossiers sera mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie de Cohennoz aux jours et heures susmentionnés.  
Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie de Cohennoz.

**M. le commissaire-enquêteur assurera des permanences à la mairie de Cohennoz :**

- le vendredi 23 août 2019 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 29 août 2019 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 13 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 20 septembre 2019 de 09h00 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête)

Pour ce qui concerne la révision du PLU, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an à la disposition du public à la mairie de Cohennoz, 7, Place du Village - 73400 Cohennoz et consultable sur le site internet de la Commune : <http://www.mairie-cohennoz.fr>

Pour ce qui concerne l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus un mois après la clôture de l'enquête et pendant un an à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Arlysère, 2, Avenue des Chasseurs Alpins - 73200 Albertville et consultable sur le site internet de communauté d'agglomération : <http://www.arlyse.fr>

Au terme de l'enquête publique et au regard des conclusions motivées de M. le commissaire-enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du conseil municipal de Cohennoz et le zonage d'assainissement des eaux usées sera soumis à l'approbation du conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

163234200

### Plan local d'urbanisme

## COMMUNE DE CEVINS

### Avis d'enquête publique

### Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cevins

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Cevins (Savoie) en date du 8 juillet 2019, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune sera soumis à enquête publique du 29 juillet 2019 au 6 septembre 2019 inclus, soit 40 jours.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Cevins, auquel toute information pourra être demandée.

**Le projet de PLU s'organise autour des orientations suivantes :**

- Orientation n°1 : Proposer des logements et des espaces à l'urbanisation en adéquation avec la croissance démographique souhaitée
- Orientation n°2 : Conserver le caractère rural de la commune et améliorer la qualité du cadre de vie, notamment les services à la population
- Orientation n°3 : Préserver l'agriculture
- Orientation n°4 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager de Cevins
- Orientation n°5 : Tenir compte des équipements dans les choix de développement et les améliorer le cas échéant
- Orientation n°6 : Participer à la démarche TEPOS
- Orientation n°7 : Maintenir les activités économiques, en bonne harmonie avec l'habitat

L'ensemble du dossier se compose notamment du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des orientations d'aménagement et de programmation (une OAP sectorielle et une OAP thématique), du zonage, du règlement, des annexes, mais aussi des pièces prévues par le code de l'urbanisme avis des Personnes Publiques Associées (PPA) notamment.

**M. Alain VINCENT**, a été désigné en qualité commissaire-enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 4 juin 2019. Il recevra personnellement en mairie de Cevins les :

- Vendredi 2 août 2019 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 8 août 2019 de 13h30 à 20h00

- Lundi 19 août 2019 de 8h00 à 12h00
- Mercredi 28 août 2019 de 8h00 à 12h00
- Samedi 31 août 2019 de 8h00 à 12h00
- Mardi 3 septembre 2019 de 13h30 à 20h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- Sur support papier en mairie de Cevins, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et mardi et jeudi de 13h30 à 18h00), à l'exception des jours fériés
- Sur un poste informatique (hormis le registre d'enquête) en mairie de Cevins, selon horaires ci-dessus
- Sur le site internet de la mairie (hormis le registre d'enquête), soit <http://cevins.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations - sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Cevins - par courrier postal, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Cevins, 166 rue du 10-août-1944, 73730 CEVINS

- par mail, à l'adresse [enquetepublique-plu-mairiecevins@cevins.fr](mailto:enquetepublique-plu-mairiecevins@cevins.fr)  
Toutes les observations et propositions du public transmises par tout moyen cité ci-dessus seront consultables dans le registre et sur le site internet dans les meilleurs délais.

Vu la décision du 19 septembre 2018 de l'Autorité Environnementale après examen au cas par cas relatif à la révision du PLU de la commune de Cevins, la présente procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Les informations environnementales figurent dans le dossier mis à disposition du public en mairie de Cevins et sur le site internet de la commune <http://cevins.fr>

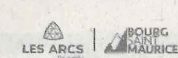
Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Cevins et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site internet de la commune de Cevins.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Cevins délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, pour approuver le projet de révision du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de l'enquête publique et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Cevins et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique de la part de la mairie de Cevins.

160007500



## COMMUNE DE BOURG-SAINT-MAURICE

### Avis de mise à disposition du public du dossier de déclaration de projet n°1 entraînant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2019/293 du 12/07/2019, M. le Maire de la Commune de Bourg-Saint-Maurice a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet n° 1 ayant pour objet la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

M. Guy GASTALDI a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 16/08/2019 au lundi 16/09/2019 inclus, dans les locaux de la Direction Générale des Services Techniques de la Commune de Bourg-Saint-Maurice, 523, rue de Pinon, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30 sauf samedis, dimanches et jours fériés.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Direction Générale des Services Techniques de la Commune de Bourg-Saint-Maurice, 523 rue de Pinon :

- Le vendredi 16 août 2019 de 13 h 30 à 16 h 30,
- Le mercredi 4 septembre 2019 de 8 h 30 à 11 h 30,
- Le lundi 16 septembre 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les transmettre par courrier à M. le Commissaire Enquêteur, ou par mail à l'adresse suivante : [plume@bourgsaintmaurice.fr](mailto:plume@bourgsaintmaurice.fr)

160841700

## VENTES AUX ENCHÈRES

### Ventes judiciaires